

## **PLUm : Plan Local d'Urbanisme métropolitain**

### **Urbanisme et Environnement**

Publié par:

Publié le : 06/10/2016 09:30:00

Le PLU métropolitain de la Communauté de Communes Alpes-Maritimes Côte d'Azur est de construire, en collaboration avec chaque commune, un territoire d'équilibre entre mer et montagne, attractif et innovant, compétitif et solidaire, et respectueux de son environnement. Le PLU métropolitain (le « PLUm ») vise ainsi à renforcer la capacité du territoire à faire face aux défis de l'emploi, du logement et des déplacements dans le respect de la préservation des espaces naturels, du cadre de vie et des équilibres écologiques. Le PLU métropolitain se doit d'être un outil au service de cette ambition, couvrant toutes les communes de son territoire, avec la volonté de mettre en valeur l'identité et les spécificités de chacune d'elles. **Le PLU métropolitain tiendra lieu de Plan de Déplacements Urbains (PDU)** et garantira ainsi la cohérence entre l'aménagement du territoire et les déplacements.

À [Son rôle](#) [Les grandes étapes](#) [La concertation publique](#) [Le dossier de présentation](#) **Réunion Publique pour la 1<sup>ère</sup> Phase du PLUm : diagnostic PADD le 06 janvier 2017 à 18h00 Salle Elagora- 299 route de l'Église - 06950 FALICON**